

Département de l'AIN

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE  
143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20230109-DEC2023-001-AU  
Date de télétransmission : 09/01/2023  
Date de réception préfecture : 09/01/2023

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2023-001**

**Objet : Vente d'un véhicule**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2020-94 en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 15 000 euros HT ;

CONSTATANT que dans le cadre du renouvellement des véhicules trop anciens de la CCPA, la mini-benne à ordures ménagères (7,5 tonnes de PTAC), de marque Mitsubishi, immatriculée AC-377-RR se retrouve sans usage ;

- DECIDE de vendre ce véhicule au prix de 4 800,00 € à la mairie de Lagnieu représentée par monsieur André MOINGEON, en sa qualité de Maire.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 9 janvier 2023  
Publiée le 10 JAN. 2023*

Fait à Chazey-sur-Ain,  
le 9 janvier 2023.

Le Président  
de la Communauté de communes

  
Jean-Louis GUYADER

